



Maisons-Alfort, le 17 juillet 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de changement de composition
du produit biocide ALCAL VAISSELLE BACTERICIDE
AMM N°9800061**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **ALCAL SAS** de demande de changement de composition du produit biocide **ALCAL VAISSELLE BACTERICIDE (AMM N°9800061)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le changement de composition du produit biocide ALCAL VAISSELLE BACTERICIDE, qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM N°9800061), en cours de validité.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ALCAL VAISSELLE BACTERICIDE est un biocide de type 4 composé de 31,1 g/L de chlorure de didécylidiméthylammonium se présentant sous la forme liquide.

Le chlorure de didécylidiméthylammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	chlorure de didécylidiméthylammonium
N°CAS :	7173-51-5
Type de produit :	TP 4

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 30/03/2012, le pétitionnaire a déclaré le 13/06/2012 par courriel, annuler la demande de changement de composition du produit ALCAL VAISSELLE BACTERICIDE.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de changement de composition du produit ALCAL VAISSELLE BACTERICIDE n°20080003, présentée par la société AL CAL SAS, est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : changement de composition, chlorure de didécylidiméthylammonium, TP4